

GE_GERICHTE ATAS/1012/2017 vom 14. November 2017

GE Cour de justice, 2017-11-14, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_1012_2017

FR: GE_GERICHTE ATAS/1012/2017 du 14 novembre 2017

IT: GE_GERICHTE ATAS/1012/2017 del 14 novembre 2017

Erwägungen

E. 1

a. Conformément à l'art. 134 al. 1 let. a ch. 8 de la loi sur l'organisation judiciaire, du 26 septembre 2010 (LOJ - E 2 05), la chambre des assurances sociales de la Cour de justice connaît, en instance unique, des contestations prévues à l'art. 56 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales du

E. 6

La procédure est gratuite (art. 61 let. a LPGA). Le recourant n'étant pas représenté par un avocat ou un mandataire professionnellement qualifié, il n'y a pas lieu de lui allouer d'indemnité de procédure, même s'il obtient respectivement partiellement et entièrement gain de cause (art. 61 let. g LPGA).

* * * * *

A/2215/2017 et A/2216/2017 - 10/10 - PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Statuant À la forme :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.